

Objet : Signature de la convention d'objectifs 2022 à 2025 entre l'Atelier 231 et la Ville de Sotteville-lès-Rouen, le Département de Seine-Maritime, la Région Normandie et l'Etat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville soutient et encourage le développement de l'éducation artistique et culturelle,

Considérant que l'Atelier 231, labellisé centre national des arts de la rue promeut un projet artistique et culturel d'intérêt général alliant exigence artistique, recherche de nouveaux publics, rayonnement local et international, ressources et sensibilisation dans une dynamique de transversalité,

Considérant qu'avec l'État, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime, la Ville de Sotteville-lès-Rouen soutient ce projet artistique et culturel et s'associe avec eux pour conclure avec l'Atelier 231 une convention d'objectifs pluriannuelle (jointe en annexe) pour les années 2022 à 2025, autour d'objectifs communs et complémentaires,

Considérant que pour atteindre ces objectifs, la Ville pourra lui accorder annuellement, sur sa demande, une subvention chiffrée à 1 275 100 € (un million deux cent soixante-quinze mille cent euros) répartis comme suit :

- pour l'année 2022 : 318 775 €,
- pour l'année 2023 : 318 775 €,
- pour l'année 2024 : 318 775 €,
- pour l'année 2025 : 318 775 €

Considérant que le montant de cette subvention sera fixé chaque année par délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention présente en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,....., en décide ainsi.

Le Registre dûment signé;
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°95

Objet : Signature de la convention d'objectifs 2022 à 2025 entre l'Atelier 231 et la Ville de Sotteville-lès-Rouen, le Département de Seine-Maritime, la Région Normandie , l'Etat

Cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est conclue pour les années 2022-2025 pour la poursuite du projet artistique et culturel de l'association Atelier 231 soutenu par la Ville et mis en œuvre par sa Directrice Anne LE GOFF.

La convention est également signée avec l'État, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime qui s'engage de leur côté à soutenir financièrement la réalisation des objectifs présentés.

Prenant appui sur son territoire d'implantation, le projet de l'Atelier 231 déploie en effet ses activités aux plans régional, national et international, inscrivant son action dans le secteur des arts de la rue et de l'espace public qu'il contribue à développer et à structurer.

Les principaux objectifs pour la Ville

Soutien à la création, production et diffusion du spectacle vivant, aide à la création, résidences d'artistes et, ce qui tient particulièrement à cœur de la Ville, sensibilisation et accès de tous les publics à la diversité artistique avec en particulier :

- des rencontres entre des artistes et habitants,
- l'investissement d'amateurs dans les projets artistiques permettant un plus ample rayonnement des actions de sensibilisation et visant l'élargissement des publics, tout particulièrement ceux qui sont éloignés de la culture,
- les mises en relation avec les spectacles produits pour l'espace public réparties sur l'année lors notamment de temps forts pour le public à l'Atelier 231, « Visites de chantier » en fin de résidence, restitutions publiques... et bien entendu lors du festival Viva Cité,
- parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent à l'échelle du territoire de Sotteville-lès-Rouen, prenant en compte toutes les phases de la scolarité, notamment par le biais du CTEJ.

Cette convention permet à l'Atelier 231 de recevoir les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs et de ses missions.

Aussi, pour la période 2022-2025, le soutien de la Ville est chiffré aujourd'hui à 1 275 100 euros soit 318 775 euros par an.